

Annexe - Fiche de candidature Vœux de parcours de formation CAPPEI

Conformément aux décrets et aux arrêtés, le parcours de formation que vous souhaitez devra correspondre aux postes sur lesquels vous candidatez et **il est impératif de formuler deux vœux de parcours complet.**

Nom : Prénom :

Grade : PE PLC PLP

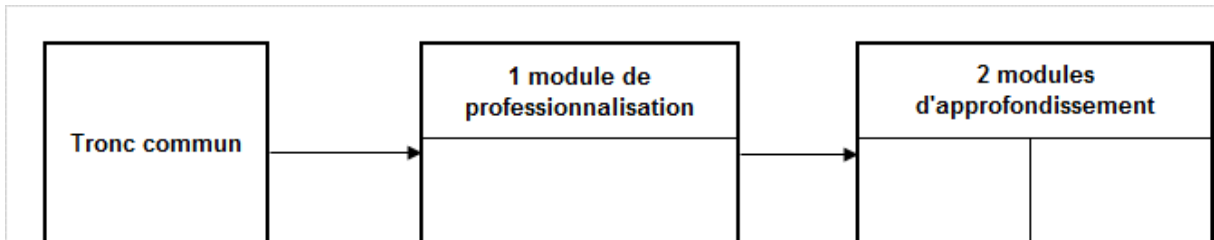
Etablissement d'affectation :

Êtes-vous titulaire du poste ? Oui Non

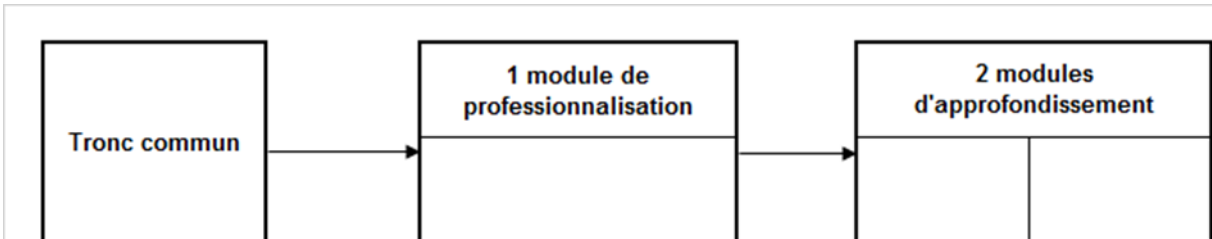
Avez-vous validé une certification de l'enseignement spécialisé ? Avez-vous validé un stage de spécialisation troubles des fonctions visuelles ou auditives ? (préciser la nature et la (ou les) options) :

Pour chaque vœu choisir obligatoirement 1 module de professionnalisation et 2 modules d'approfondissement en utilisant la nomenclature et les abréviations au dos de cette fiche :

Vœux 1



Vœux 2



Date :

Signature du candidat :

Pour les candidats du 1^{er} degré
Avis de l'IEN

Favorable

Défavorable

Nom IEN :

Circonscription :

Ou

Pour les candidats du 2nd degré
Avis du chef d'établissement

Favorable

Défavorable

Nom du chef d'établissement :

Un avis défavorable doit être motivé pour lecture en CAPD :

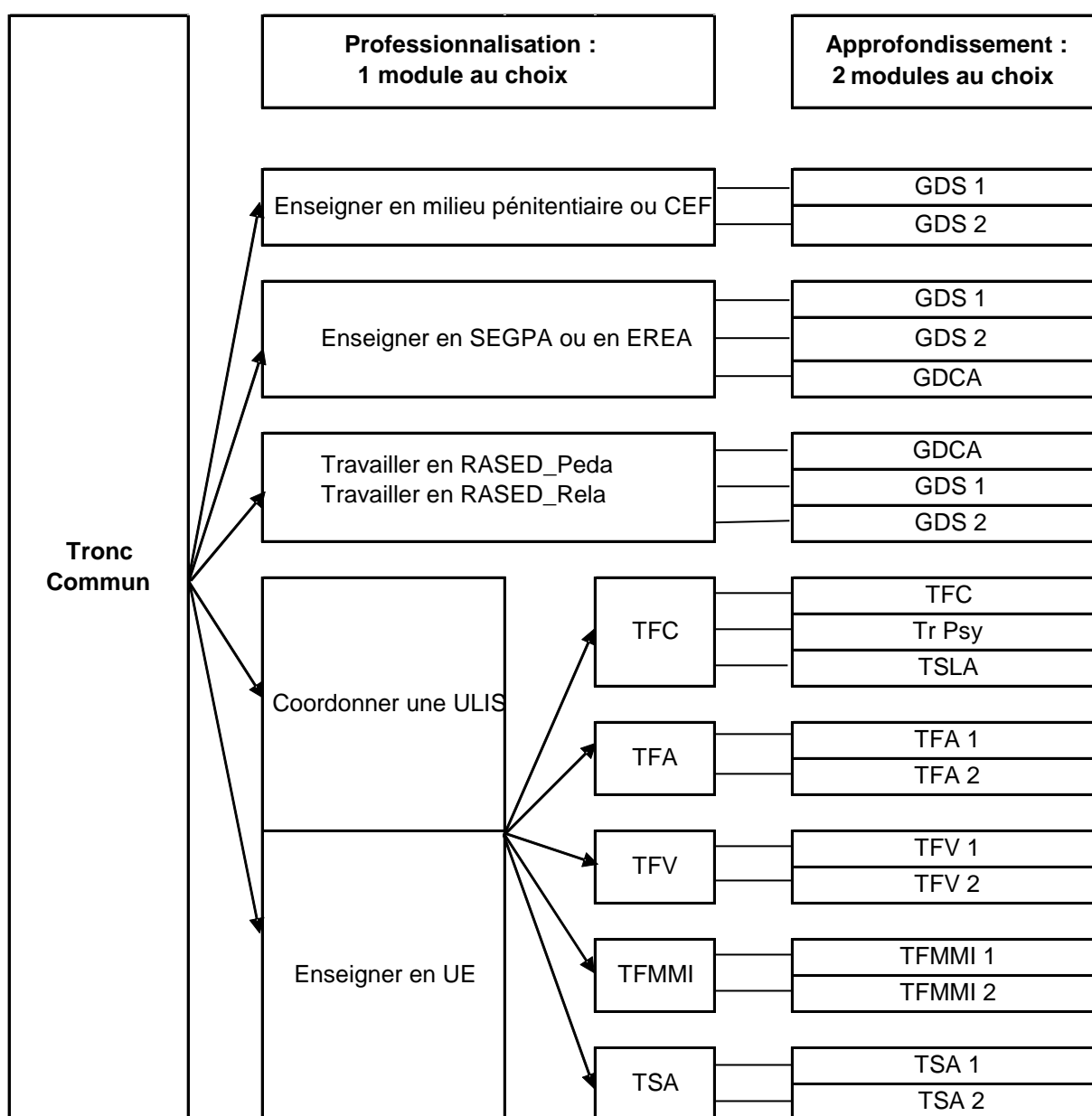
Signature et tampon :

Présentation générale de la formation et des codes pour les vœux

ULIS :	Enseigner en ULIS	UE :	Enseigner en UE
SEGPA ou EREA :	Enseigner en SEGPA ou en EREA	RASED_Peda ou RASED_Relà :	Travailler en RASED à dominante pédagogique ou à dominante relationnelle
CEF :	Enseigner en Centre Educatif Fermé	TFC :	<i>Trouble des fonctions cognitives</i>
GDCA :	<i>Grande difficulté de compréhension des attentes de l'école</i>	TFMMI :	<i>Troubles des fonctions motrices et maladies invalidantes</i>
GDS :	<i>Grande difficulté scolaire</i>	TFV :	<i>Troubles de la fonction visuelle</i>
TFA :	<i>Troubles de la fonction auditive</i>	Tr Psy :	<i>Troubles psychiques</i>
TSA :	<i>Troubles du spectre autistique</i>	TSLA :	<i>Troubles spécifiques du langage et des apprentissages</i>

Le tableau ci-dessous présente les combinaisons de modules correspondant à la logique de parcours équilibrés par rapport aux fonctions occupées par les enseignants au moment de leur accès à la formation.

Si ces parcours sont les plus usuels, d'autres sont possibles selon les situations.



144 h	Modules de tronc commun
52 h	Module d'approfondissement 1
52 h	Module d'approfondissement 2
52 h	Module de professionnalisation dans l'emploi